

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

Le 25 janvier deux mil vingt-quatre à 19H00, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 18/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Présents : MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, BAS Christian, TACHER Carine, PERICHON Pascale, KOSSMANN Grégory, CHAZET David, DE FREITAS Magali, DESROCHE Cyrille

Absents excusés :

M. Jean-Paul GROUILLER a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

N° D.25.01.24/1

OBJET : DEMANDES D'AIDE FINANCIERE PAR DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu 6 demandes d'aide financière : Le Diocèse de Lyon, VMF, France Alzheimer Loire, AFSEP, Handisport Loire, et BTP CFA Loire.

Il donne le détail des demandes en précisant les raisons et les montants.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Refuse de verser des aides financières pour les demandes.

N° D.25.01.24/2

OBJET : DEVIS EVS – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur GROUILLER Jean-Paul explique que la commune a reçu le devis de l'entreprise EVS pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2024.

Un rendez-vous en fin d'année a été organisé avec le responsable de l'entreprise EVS pour les espaces verts et principalement le cimetière. Etant donné que les produits phytosanitaires sont interdits, 2 méthodes sont proposées : enlever les gravillons et semer une herbe spécifique ou laisser pousser l'herbe avec un entretien un peu plus régulier.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Choisit la seconde méthode en laissant pousser l'herbe,
- Accepte le devis pour un montant total HT de 6 969,06 €,
- Autorise le Maire à signer le devis et tout autre document nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire résume la réunion du Conseil Communautaire du 18 janvier.
 - o Pour la partie culture dans les villages, Festibaye organise le 09 mars une animation avec la troupe des Farfadets appelée « Nationale 7 ».
 - o Les élus sont informés que le centre administratif de la Communauté de Communes va être agrandi pour un coût de 955 000 €.
 - o Une opération a été mise en place sur Charlieu appelée « transport solidaire ». Celle-ci consiste à trouver des chauffeurs bénévoles pour transporter des personnes âgées sans moyen de locomotion. Les déplacements peuvent être pour raison médicale, courses, visite à d'autres personnes... Un dédommagement est alloué aux chauffeurs. La Communauté de Communes souhaiterait élargir ce service à tous les villages en trouvant 1 référent et plusieurs chauffeurs.
- Mme Perichon et M. Grouiller explique que le premier Conseil des Ecoliers Bayerots a eu lieu le 09 janvier. Les enfants ont déjà plusieurs projets qui seront à approfondir lors de la prochaine séance. La seule certitude est que la journée intergénérationnelle sera renouvelée le 24 avril.
- M. le Maire donne les conclusions du PIG (Programme d'Intérêt Général) sur la Communauté de Communes. Ce dispositif vise à apporter une aide aux propriétaires occupants et bailleurs pour la réhabilitation de logements privés. Ce programme vise 3 priorités (promouvoir la maîtrise de l'énergie ; résorber l'habitat dégradé et lutter contre l'inconfort ; favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie). Dans ce cadre des permanences du PACT Loire ont été mises en place dans les locaux de la Communauté de communes : le 2ème mercredi de chaque mois de 14h à 16h. Contact : PACT Loire au 04 77 43 08 80. Sur le territoire de Charlieu, 569 contacts ont été pris ; 244 visites se sont faites ; 169 dossiers pour l'énergie et l'adaptation ont été validés. Le total des travaux pour ces dossiers s'élève à 2 833 141,84€ pour un total d'aide de 1 534 932,61€.
- M. Grouiller informe le Conseil Municipal sur le compte-rendu de la réunion du SIADEP du 14 novembre. Celui-ci était principalement basé sur les schémas directeurs pour l'eau des communes non rattachées au SIADEP ; la construction de la nouvelle usine de Briennon et le référent déontologique pour le SIADEP qui est le même que celui de la commune. Les élus sont informés qu'une baisse de la consommation de 7% avait été enregistrée sur l'année 2023. Par ailleurs, il fait un point sur la réunion Eau et Assainissement durant laquelle a été décidé de présenter à la prochaine Assemblée des Maires, la proposition d'uniformiser le montant de la PFAC (participation financière à l'assainissement collectif) à 2000€ pour les branchements.
- M. le Maire explique qu'à la suite de plusieurs plaintes du voisinage, une demande est faite à la mairie pour solutionner le problème du bruit à la salle d'animation. Il est demandé par les plaignants que le règlement soit revu en étant plus strict, voir s'il n'y aurait pas une possibilité de mieux isoler les portes et aussi de faire installer un limiteur de son. Les devis vont être demandés.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes ont été reçues en mairie :
 - o Un nouvel habitant en location a demandé s'il pouvait utiliser le terrain communal qui se trouve aux Chaumettes pour y faire un jardin. Après avoir vu quelques précisions, une convention va être faite.
 - o Le mur d'entraînement du tennis a été tagué, il y a quelques temps. Un autre artiste se propose (gratuitement) de faire une fresque sur ce mur. Des modèles vont lui être demandé pour décision.

- o Des demandes de modifications de PLU ont été faites en mairie pour des activités économiques. Le coût de ces modifications serait autour de 10000 € HT, en sachant que le PLU sera à revoir entièrement en 2027 et que le coût sera alors beaucoup plus élevé. Dans ces conditions, les conseillers demandent plus d'informations avant de se prononcer.
 - o Mme Chatre informe le Conseil qu'une prime exceptionnelle peut-être versée aux employés communaux. Celle-ci n'est pas obligatoire et calculée sur l'indice de traitement. A l'unanimité, les conseillers acceptent que cette prime soit versée et délibéreront après la validation du CDG42.
- Au niveau de l'agenda, il est rappelé que Le Chemin des Ecoliers organise un bal costumé le 10 février et il y a la soirée théâtre de Festibaye le 09 mars
- Plusieurs questions diverses sont abordées :
- o M. le Maire informe les conseillers que M. et Mme Chamaraud ont été reçu en mairie le matin même pour leur remettre l'arrêté de placement de leurs chiens. Une association du Var doit venir les récupérer le lendemain en fin de matinée.
 - o Le recensement se déroule plutôt bien, 63,8% de la population ont répondu à ce jour.
 - o L'école de La Bénisson-Dieu, dans la carte scolaire, est rattachée au collège public Louis Aragon de Mably. A plusieurs reprises, la commune a demandé à l'éducation nationale de modifier cette carte scolaire afin d'être rattachée au collège public Michel Servet de Charlieu. Nous n'avons eu que des refus pour ces demandes. Nous avons échangé avec les conseillers départementaux, Mme Clothilde ROBIN travaille avec l'éducation nationale sur une éventuelle révision de la carte scolaire afin que nos écoliers puissent rejoindre le collège Michel Servet de Charlieu
 - o Nous attendons toujours les commentaires pour la labellisation de la commune en « Village de Caractère ».
 - o Le parcours de Randoland ne sera pas modifié mais seulement les informations concernant la mairie.
 - o La communauté de communes organise une nouvelle opération de vente de composteur individuel.
 - o Mme Tacher informe le Conseil Municipal que plusieurs modifications ont été apportés au site internet, notamment l'ajout d'une page sur le monument aux Morts suite au travail réalisé par Michel Mivière.
- La prochaine réunion est fixée au lundi 04 mars 2024

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H23.

Le Secrétaire de Séance,
M. GROUILLER Jean-Paul



LA BENISSON-DIEU, le 25 janvier 2024
Le Maire, Alain GODINOT

